

# la lettre *Flash*

8 novembre 2001

## Primaire - Secondaire - Enseignement professionnel

### Une Charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire

Promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au territoire, tel est l'objet de la Charte signée le 7 novembre 2001 par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, et Jean-Paul Fuchs, président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France. **Cette charte pourra désormais servir de document de référence pour la généralisation des partenariats entre les différentes structures de l'éducation nationale et les parcs régionaux du même secteur.**

Dès 1993, Jack Lang a apporté son soutien au développement de l'éducation à l'environnement, en insistant sur **la double nécessité de "l'inscription des actions dans les territoires" et du partenariat**. Dans leur approche de l'éducation à l'environnement, les enseignants sont en effet invités à partir des réalités locales et des problèmes qui se posent dans la proximité des élèves, meilleur moyen pour ces derniers d'aller de la réflexion à l'action. De plus, pour ancrer cette éducation, les partenariats sont encouragés avec les professionnels des administrations concernées – environnement, agriculture – et les animateurs des associations œuvrant dans ce domaine.

Guidée par les mêmes principes, **la signature de la charte scelle un partenariat déjà fructueux entre l'éducation nationale et les Parcs naturels régionaux**. Treize conventions existent actuellement entre les parcs et les rectorats, trois sont

en projet. À titre d'exemple, en 1997, une enquête a fait apparaître l'organisation par les Parcs naturels régionaux de 113 000 journées d'animation en direction des publics scolaires.

Ces différents partenariats contribuent à réaliser une éducation à l'environnement in situ, d'une manière concrète et vivante, avec le concours de professionnels et de spécialistes. On constate d'ailleurs aujourd'hui une intensification des actions menées conjointement par des écoles, des collèges, des lycées, et les parcs régionaux. Des documents, des mallettes et des jeux pédagogiques sont réalisés. Indispensable accompagnement, **des formations pédagogiques sont également proposées aux enseignants intéressés.**

Dans son principe, la charte établit clairement les trois objectifs partagés par les acteurs de l'éducation nationale engagés dans l'éducation à l'environnement et les Parcs naturels régionaux.



D'abord, **il s'agit de permettre aux élèves de découvrir et d'apprécier leur lieu de vie**, leur région, grâce à l'acquisition de connaissances de base sur les espèces et les milieux, au repérage de la diversité des patrimoines locaux ainsi qu'à la familiarisation avec les activités économiques, sociales ou culturelles qui contribuent à façonner l'environnement.

**Il convient ensuite de leur faire appréhender la complexité même de la notion d'environnement** et comprendre, en particulier, la place de l'homme aussi bien

dans l'édification progressive des milieux que dans les ruptures qu'il occasionne par son activité ou son indifférence.

Enfin, **l'éducation à l'environnement doit essentiellement conduire les élèves à agir par eux-mêmes**, qu'il s'agisse de participer à des projets mis en œuvre sur le territoire des parcs, de l'apprentissage de gestes transposables dans la vie quotidienne ou encore, plus largement, de la découverte, grâce aux expériences et aux rencontres effectuées, des valeurs de responsabilité et de citoyenneté.

#### **La formation des acteurs du partenariat**

La charte définit une politique de formation à destination des personnels de l'éducation nationale autour de trois objectifs :

- **une meilleure connaissance des différents partenaires** dans le domaine de l'environnement ;
- **l'élaboration de projets pédagogiques** pour les actions envisagées dans le respect des projets d'écoles et des contraintes des parcs naturels ;
- **l'analyse des pratiques pédagogiques des partenaires.**

Ces formations pourront être mises en place :

- **dans le cadre de la formation initiale** des professeurs des écoles, des collègues et des lycées au sein des IUFM, les parcs naturels régionaux constituant à cet égard des territoires privilégiés d'étude et de recherche pluridisciplinaire pour les professeurs stagiaires ;
- ou bien **dans le cadre de la formation continue** des enseignants.

#### **L'environnement : thème éducatif majeur pour l'éducation nationale**

Outre les programmes d'enseignement et les opérations interministérielles, des dispositifs variés offrent aux élèves une éducation à l'environnement.

Ainsi, **dans le cadre des sorties scolaires**, les **classes environnement** fonctionnent sur l'ensemble du territoire, notamment dans le premier degré.

Conduits sur une durée plus longue et dans le cadre habituel de la classe, **les projets environnement** concernent tous les niveaux d'enseignement.

D'autre part, **les ateliers de culture scientifique et technique du second degré**, financés en partenariat avec le ministère de la recherche, réservent, dans leur contenu, une part importante à l'environnement : sur 433 ateliers ouverts, 164 portent sur l'environnement.

Dossier de presse consultable sur : [www.education.gouv.fr/discours/2001/dpparcs.htm](http://www.education.gouv.fr/discours/2001/dpparcs.htm)

contact : Fédération des parcs naturels régionaux de France

4, rue de Stockholm - 75008 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78

mél : [nvicq@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:nvicq@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

